

**Assemblée générale**

Soixante-douzième session

Documents officiels

Distr. générale
5 décembre 2017
Français
Original : anglais

Sixième Commission**Compte rendu analytique de la 16^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le lundi 16 octobre 2017, à 10 heures

Président : M^{me} McDougall (Vice-Présidente) (Australie)**Sommaire**

Point 80 de l'ordre du jour : Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

17-18220X (F)



Merci de recycler



En l'absence de M. Gafoor (Singapour), M^{me} McDougall (Australie), Vice-Présidente, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 80 de l'ordre du jour : Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international (A/72/517)

1. **M. Okaiteye** (Ghana), parlant au nom du Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international, dit que le Comité consultatif a tenu sa cinquante-deuxième session le 3 octobre 2017 pour examiner le rapport du Secrétaire général (A/72/517). Le résumé de cet examen figure aux paragraphes 47 à 51 de ce rapport. Le Comité a également examiné les activités menées en 2017 dans le cadre du Programme et celles proposées pour l'exercice biennal 2018–2019, y compris leurs incidences administratives et financières.

2. Le Programme d'assistance est une activité essentielle de l'Organisation des Nations Unies, et demeure le fondement des efforts que déploie celle-ci pour mieux faire connaître le droit international et créer ce faisant les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect du droit international, conformément au préambule de la Charte des Nations Unies. On se souviendra que lorsque, dans les années 1960, le Ghana a proposé la création du Programme, trois régions dont l'histoire a été marquée par le colonialisme étaient en voie de décolonisation : l'Afrique, l'Asie et le Pacifique et l'Amérique latine et les Caraïbes. L'Ambassadeur Dadzie, le diplomate ghanéen que l'on peut considérer comme le père du Programme d'assistance, a alors exposé son projet de dispenser une formation au droit international des différentes régions et systèmes juridiques, principalement au bénéfice de juristes de pays en développement. Cette vision continue de guider les activités menées par la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques dans le cadre du Programme d'assistance.

3. L'Éthiopie, la Thaïlande et le Chili doivent être remerciés d'avoir accueilli les cours régionaux de droit international pour l'Afrique, l'Asie-Pacifique et l'Amérique latine et les Caraïbes, respectivement, de même que le Directeur et le personnel de la Division de la codification des efforts inlassables qu'ils ont déployés pour assurer le succès de la mise en œuvre du Programme d'assistance. La Division doit en particulier être remerciée d'avoir établi et publié la version

anglaise du *Manuel de droit international (International Law Handbook: Collection of Instruments)*, qui sera utilisé aux fins des cours de formation organisés dans le cadre du Programme d'assistance et par les établissements universitaires et centres de formation des pays en développement. La version française du *Manuel* est en cours d'élaboration. Enfin, M. Okaiteye remercie M^{me} Virginia Morris, qui pendant plus de 30 ans, jusqu'à son départ en retraite au début de 2017, a rendu des services inestimables au Programme d'assistance.

4. **M^{me} Germani** (Division des affaires maritimes et du droit de la mer) se félicite de pouvoir fournir à la Commission des informations actualisées sur la Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer, qui a été créée en 1981 pour aider des fonctionnaires et autres praticiens de pays en développement à améliorer leur connaissance de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer afin d'en promouvoir une plus large application. Tant dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 que dans la déclaration intitulée « L'Océan, notre avenir : appel à l'action », adoptée par la Conférence des Nations Unies pour appuyer la mise en œuvre de l'objectif 14 des objectifs de développement durable, les États ont reconnu que l'application du droit international codifié dans la Convention sur le droit de la mer était essentielle pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources.

5. Les activités de renforcement des capacités sont l'un des principaux mandats du Secrétaire général au titre des résolutions de l'Assemblée générale sur le sujet, qui ont, en de nombreuses occasions, souligné l'importance de la contribution apportée par la Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe. Il est essentiel que les fonds nécessaires soient disponibles pour que des bourses puissent continuer d'être octroyées. L'oratrice relève à cet égard qu'aucune bourse n'a pu être attribuée pendant plusieurs années entre 2007 et 2016, les fonds nécessaires faisant défaut, et qu'en 2017 une bourse modifiée a été octroyée pour une période plus courte, car la Dotation ne disposait pas de fonds suffisants pour octroyer une bourse ordinaire. L'oratrice engage vigoureusement les États Membres à verser des contributions volontaires à l'appui de la Dotation, comme le demande l'Assemblée générale dans sa résolution 71/257.

6. **M. Llewellyn** (Bureau des affaires juridiques), parlant en sa qualité de Secrétaire en exercice du Comité consultatif, dit qu'il tient lui aussi à rendre hommage à M^{me} Virginia Morris pour le travail qu'elle a accompli en qualité de Secrétaire du Comité consultatif pour le Programme d'assistance. Il remercie également la

délégation du Ghana pour l'énergie avec laquelle elle dirige les activités du Comité consultatif depuis plusieurs décennies. La vigueur actuelle du Programme doit beaucoup au Gouvernement ghanéen et à M^{me} Morris.

7. Le Programme d'assistance dispense quatre cours de formation au droit international, dans le cadre desquels d'éminents universitaires et praticiens du monde entier donnent des cours sur des sujets fondamentaux de droit international à des juristes et enseignants de pays en développement et de pays à économie émergente. Le Programme de bourses de perfectionnement en droit international se tient à La Haye, dans le cadre de l'Académie de droit international de La Haye, et des cours régionaux sont organisés en Afrique, dans la région Asie-Pacifique et en Amérique latine et dans les Caraïbes. En 2016 et 2017, le Programme a pu pour la première fois organiser ses quatre cours de formation pendant chacune des deux années d'un exercice biennal, essentiellement parce que les fonds nécessaires étaient disponibles dans le cadre du budget ordinaire de l'Organisation mais également grâce à l'appui des gouvernements des pays qui ont accueilli les cours, à savoir le Chili, l'Éthiopie, les Pays-Bas et la Thaïlande. M. Llewellyn se joint au représentant du Ghana pour les remercier.

8. Les ressources du budget ordinaire ont aussi permis d'ajouter 56 nouveaux cours magistraux à la Médiathèque de droit international et ont permis à la Division de la codification de s'adjoindre les services d'un groupe plus diversifié de conférenciers et de proposer des cours magistraux dans davantage de langues. La Médiathèque offre désormais plus de 500 cours magistraux accessibles gratuitement via Internet. À ce jour, plus de 1,5 million d'utilisateurs individuels ont eu recours à la Médiathèque. La Division n'ignore pas que l'accès à Internet à haut débit est limité dans certaines régions du monde et est donc en train de convertir tous les cours magistraux en podcasts, un processus qui devrait être achevé d'ici la fin de 2018.

9. Durant l'année écoulée, la Division a finalisé et publié la version anglaise du *Manuel de droit international (International Law Handbook: Collection of Instruments)*; il s'agit d'une publication de référence en quatre volumes qui sera utilisée dans le cadre des cours de formations offerts par le Programme d'assistance et également distribuée aux services juridiques des gouvernements et aux facultés de droit dans les pays en développement. Seule la version anglaise de ce manuel est actuellement disponible, et sa version française devrait être prête à temps pour le Programme de bourses de perfectionnement en droit international de 2018. La possibilité pour la Division

d'achever la traduction de cette publication dépendra toutefois de la disponibilité de ressources provenant de contributions volontaires.

10. La Division de la codification espère que le Programme d'assistance pourra continuer d'être financé par le budget ordinaire. Les contributions volontaires demeurent toutefois nécessaires, et M. Llewellyn remercie les États Membres qui en ont versé durant les 12 mois précédents : la Chine, l'Irlande, l'Italie, la Norvège, le Panama, le Qatar, la République tchèque et la Suisse.

11. **M. Oña Garcés** (Équateur), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Programme d'assistance est un outil efficace pour faire mieux connaître le droit international et ce faisant renforcer la paix et la sécurité internationales et promouvoir des relations amicales et la coopération entre les États. Des juristes, des universitaires et des diplomates et autres agents de l'État de pays en développement ont tiré un profit considérable des cours régionaux, bourses et publications du Programme, ainsi que de la Médiathèque. Le Groupe se félicite donc que les ressources nécessaires pour financer le Programme de bourses de perfectionnement en droit international, les trois cours régionaux et la Médiathèque soient prévues dans le budget-programme de l'exercice 2016–2017.

12. La Médiathèque permet à des juristes du monde entier d'avoir accès à une formation juridique de qualité à peu de frais via Internet. Il conviendrait de continuer de promouvoir l'utilisation de la Médiathèque par les juristes et universitaires des pays en développement. Le Groupe se félicite d'apprendre que la Division de la codification est en train de procéder à des enregistrements hors site de cours magistraux dans divers lieux pour élargir la représentation géographique et linguistique parmi les conférenciers et enregistrer des cours dispensés par des conférenciers qui ne peuvent venir à New York. Il se félicite également de la décision de la Division de proposer l'ensemble des cours de la série sous forme de podcasts.

13. Le Programme d'assistance joue un rôle crucial dans la promotion de l'état de droit aux niveaux national et international, l'une des cibles de l'objectif 16 des objectifs de développement durable. Les activités de renforcement des capacités menées dans le cadre du Programme permettent à des individus de parfaire leur connaissance du droit international, ce qui favorise la participation des pays en développement à divers cadres et instruments multilatéraux et, en dernière analyse, contribue à renforcer l'état de droit. Le Groupe demeure attaché à cet objectif, comme l'atteste la Déclaration ministérielle adoptée lors de la quarante et unième

réunion annuelle des Ministres des affaires étrangères des États membres du Groupe des 77, dans laquelle les Ministres se sont engagés à faire en sorte que le Programme de bourses de perfectionnement en droit international, les séminaires régionaux de formation au droit et à la pratique conventionnels, les publications juridiques et les manuels de formation ainsi que la Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer soient des activités inscrites au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2018–2019. Le financement de ces activités par le budget ordinaire contribuera à en assurer la pérennité dans les années à venir. Dans le même temps, les contributions volontaires, y compris en nature, demeurent vitales.

14. **M. Remaoun** (Algérie), parlant au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que le Groupe regrette que le rapport du Secrétaire général (A/72/517) ne contienne pas d'informations détaillées sur l'utilisation des 2 millions de dollars supplémentaires alloués au Programme d'assistance par l'Assemblée générale dans le cadre de l'exercice biennal en cours. Le Secrétaire général devrait, comme l'Assemblée le lui a demandé, fournir des informations sur l'exécution des activités du Programme d'assistance et sur les activités prévues à l'avenir, y compris des informations détaillées sur l'utilisation des ressources du budget ordinaire, et il devrait informer les États Membres si des fonds alloués au Programme d'assistance sont utilisés à d'autres fins.

15. Le Groupe des États d'Afrique espère que tous les États Membres demeurent attachés à la réalisation des objectifs d'étude, de compréhension, d'enseignement et de diffusion du droit international, qui est essentielle pour l'instauration d'un monde reposant sur l'état de droit, et qu'ils sont résolus à prendre les mesures nécessaires pour assurer la continuité du Programme d'assistance. En particulier, le Groupe exhorte tous les États Membres à participer à l'action menée pour assurer l'application effective des recommandations du Comité consultatif et faire en sorte que le Programme soit financé par le budget ordinaire, au bénéfice des pays développés comme des pays en développement. Le Groupe est prêt à coopérer avec tous les États Membres à cette fin.

16. Le Groupe appuie les activités du Programme d'assistance, en particulier en ce qui concerne le développement du droit international en Afrique. L'Union africaine contribue au cours régional pour l'Afrique et l'Institut africain de droit international a été récemment créé pour dispenser une formation et mener des recherches afin de développer progressivement et codifier le droit international dans la région, promouvoir les objectifs et principes de l'Union africaine et

contribuer à la révision des traités en Afrique. De plus, lors du Sommet de l'Union africaine tenu en mai 2013, il a été décidé que les États d'Afrique devaient faire en sorte que le Programme d'assistance soit financé comme il convient, y compris, si nécessaire, par le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. C'est notamment pour cette raison que le Groupe appuie le financement du Programme par le budget ordinaire.

17. En conclusion, le Groupe rend hommage à M^{me} Virginia Morris pour les nombreuses années qu'elle a passé au service du Programme d'assistance. Son travail a été bénéfique pour des générations de juristes du monde entier, y compris d'Afrique.

18. **M. Celarie Landaverde** (El Salvador), parlant au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), dit que dès le premier jour de leur indépendance, les États d'Amérique latine et des Caraïbes ont proclamé que le droit international devait être la norme régissant la conduite des relations internationales et en ont incorporé les préceptes et principes fondamentaux dans leurs systèmes juridiques. La Communauté estime que la connaissance des règles de fond du droit international est la condition préalable de leur respect et elle attache donc beaucoup d'importance à l'enseignement, l'étude et la diffusion du droit international. Les bourses et cours offerts dans le cadre du Programme d'assistance sont des outils d'enseignement et de diffusion du droit international extrêmement efficaces et ont un effet multiplicateur au sein de la communauté des étudiants et des praticiens. La CELAC se félicite en particulier que le cours régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes ait pu être organisé en 2017 et elle demande que des fonds suffisants soient alloués dans le cadre du budget ordinaire de l'exercice biennal 2018–2019 pour que l'ensemble des trois cours régionaux puissent de nouveau être organisés.

19. La Communauté sait gré au Bureau des affaires juridiques d'administrer 26 sites web conviviaux sur le droit international, qui contiennent des ressources précieuses pour les chercheurs. La série de cours magistraux, les archives historiques et la bibliothèque de recherche de la Médiathèque sont des outils utiles à la réalisation des objectifs du Programme et peuvent atteindre des millions de personnes dans le monde entier. La publication par le Bureau de la Série législative des Nations Unies et des résumés des avis consultatifs et arrêts de la Cour internationale de Justice et de la Cour permanente de Justice internationale sont d'un très grand profit pour les milieux universitaires, tout comme les efforts que fait le Bureau pour développer son programme de publication assistée par ordinateur.

20. Comme les langues de travail de la Cour internationale de Justice sont l'anglais et le français, la publication des résumés de ses décisions dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies est souvent le seul moyen pour les enseignants, les chercheurs et les étudiants des pays de la CELAC de se familiariser avec la jurisprudence de la Cour et de se tenir informés de l'évolution du droit international. Aucun effort ne doit donc être épargné pour tenir la collection à jour et en assurer la plus large diffusion possible.

21. **M. Chaboureau** (Observateur de l'Union européenne), parlant également au nom des pays candidats, l'Albanie, le Monténégro et la Serbie et, de plus, de la Bosnie-Herzégovine, de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit que le Programme d'assistance a apporté une contribution précieuse à l'état de droit en répondant aux besoins de formation en droit international et de diffusion des connaissances et publications juridiques au bénéfice de tous les pays. La Division de la codification doit être félicitée des efforts qu'elle déploie pour renforcer et revitaliser les activités du Programme afin de répondre aux besoins en évolution constante de la communauté internationale des juristes au XXI^e siècle, en particulier par le développement de la Médiathèque de droit international, qui permet d'avoir accès facilement, sans frais et dans plusieurs langues à de vastes ressources juridiques. La Médiathèque demeure un outil important pour la communauté de juristes et mérite que la Division de la codification continue de lui accorder l'attention voulue.

22. L'Union européenne constate avec satisfaction que la Division de la codification a continué à diffuser des publications et informations juridiques via Internet. Elle salue le projet pilote de reprise des activités de publication assistée par ordinateur de la Division, félicite celle-ci d'avoir achevé l'élaboration de la version anglaise du *Manuel de droit international* et attend avec intérêt la publication de la version française de cet ouvrage. Elle espère que les efforts que fait la Division pour coopérer avec des établissements universitaires aux fins de l'élaboration du *Manuel* dans les autres langues officielles de l'Organisation des Nations Unies porteront leurs fruits.

23. L'Union européenne relève que les cours régionaux pour l'Afrique et l'Amérique latine et les Caraïbes ont été organisés en 2017 et que le cours pour l'Asie-Pacifique aura lieu en novembre et décembre; elle remercie la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique des contributions en

nature et de l'assistance qu'elles ont apportées aux cours régionaux. Elle est consciente que la Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer contribue à mieux faire connaître la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et à en assurer l'application et rend hommage au travail accompli par la Division des affaires maritimes et du droit de la mer à cet égard.

24. L'Union européenne félicite les États qui ont versé des contributions volontaires au Programme et encourage tous les États à envisager d'accroître la fréquence ou le montant de leurs contributions. Elle félicite également le Bureau des affaires juridiques des activités qu'il continue de mener pour exécuter le Programme d'assistance et relève que les ressources financières allouées à celui-ci se sont stabilisées durant l'exercice biennal en cours.

25. **M. Tuy** (Cambodge), parlant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dit que le Programme d'assistance promeut une compréhension plus large du droit international qui contribue à renforcer la paix et la sécurité internationales, à promouvoir des relations amicales et la coopération entre les États et à renforcer le respect de l'état de droit aux niveaux national et international. L'ASEAN rend hommage au travail accompli par la Division de la codification et remercie M^{me} Virginia Morris des efforts inlassables qu'elle a déployés pour assurer l'exécution des activités du Programme, souvent avec des ressources budgétaires limitées. Les contributions volontaires ne devraient pas constituer la seule source de financement du Programme, et il est essentiel pour que celui-ci fonctionne convenablement que des fonds lui soient alloués dans le cadre du budget ordinaire. Le représentant du Cambodge dit qu'il espère que les fonds nécessaires seront de nouveau prévus dans le budget de l'exercice biennal suivant, et l'ASEAN appuie donc la demande figurant dans la résolution relative au Programme de l'année précédente ([A/RES/71/139](#)) priant le Secrétaire général de continuer à prévoir dans le projet de budget-programme de l'exercice biennal 2018–2019 des ressources permettant au Programme d'assistance de fonctionner efficacement.

26. Depuis 1965, le Programme d'assistance a constitué la pierre angulaire des activités que mène l'Organisation pour promouvoir le droit international et a dispensé une formation complète à des juristes, en particulier des juristes de pays en développement et de pays à économie émergente, tout en leur ouvrant de précieuses possibilités de carrière. L'ASEAN salue le Programme de bourses de perfectionnement en droit international, qui dispense une formation de qualité à

des praticiens du droit. De plus, il est fréquent que les participants au Programme nouent de solides liens d'amitié et créent des réseaux professionnels, ce qui contribue à promouvoir des relations amicales, une meilleure compréhension et un renforcement de la coopération entre les nations. La Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe contribue à mieux faire connaître la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, ce qui facilite le règlement pacifique des différends. Les cours régionaux sont également un élément important du Programme d'assistance. L'ASEAN espère qu'après de nombreuses annulations dues à l'insuffisance de fonds les années précédentes, tous les cours régionaux continueront d'être organisés à l'avenir. La Sixième Commission et l'Assemblée générale elle-même doivent veiller à ce qu'ils le soient.

27. L'ASEAN se félicite du recours à des technologies de pointe pour diffuser des informations sur le droit international auprès des spécialistes, chercheurs et praticiens des pays en développement et développés. La Médiathèque est l'un des outils de diffusion des connaissances les plus économiques et les plus largement accessibles du Programme et doit continuer à être enrichie.

28. **M^{me} Muratidi** (Australie) dit que pour que le droit international soit respecté, il faut notamment qu'il soit efficacement diffusé, y compris dans le cadre du renforcement des capacités et de l'échange d'informations. Le Programme d'assistance est un outil essentiel de diffusion du droit international au niveau mondial. Au cours des 50 dernières années, le Programme a considérablement contribué à la réalisation des objectifs de l'Organisation des Nations Unies en donnant accès aux juristes et praticiens à des possibilités de formation riches et variées et à d'autres ressources précieuses sur le droit international. La délégation australienne se félicite du dynamisme et de la détermination avec lesquels le Secrétariat exécute son mandat en ce qui concerne le Programme d'assistance et il l'encourage vigoureusement à poursuivre sur cette voie.

29. **M. Elsadig Ali Sayed Ahmed** (Soudan) dit que son Gouvernement attache une importance considérable à la Médiathèque, au Programme d'assistance et aux cours et autres activités organisées par la Division de la codification. Le Programme a contribué à mieux faire comprendre les buts et principes du droit international aux spécialistes, juristes et diplomates et a aidé les pays à aligner leur législation sur le droit international. Le Gouvernement soudanais se félicite en particulier que le cours régional de droit international pour l'Afrique se soit tenu en 2017, organisé par le Bureau des affaires

juridiques en coopération avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et l'Union africaine. Il espère que des ressources supplémentaires seront disponibles afin que les cours régionaux puissent continuer d'être organisés, car ils dispensent une formation précieuse et offrent aux participants la possibilité de partager des données d'expérience. La délégation soudanaise demande qu'un appui accru soit accordé à l'Institut africain de droit international pour lui permettre de contribuer davantage à l'enseignement et à la diffusion du droit international et au renforcement de la participation de juristes africains au développement de ce droit.

30. La délégation soudanaise a participé activement aux travaux du Comité consultatif pour le Programme d'assistance. La souplesse dont ont fait preuve les membres de celui-ci lui ont permis d'obtenir un résultat positif, dont il faut espérer que la Sixième Commission l'approuvera.

31. **M. Tang** (Singapour), exprimant ses remerciements à M^{me} Virginia Morris pour sa contribution importante aux activités du Comité consultatif en qualité de secrétaire de celui-ci, dit que la diffusion et une compréhension plus large du droit international sont une première étape critique de l'instauration d'un ordre international reposant sur des règles. La Médiathèque est un outil précieux permettant de dispenser une formation de qualité à des utilisateurs du monde entier et de leur fournir des matériels de recherche sur le droit international, et la délégation singapourienne appuie vigoureusement son enrichissement. Elle se félicite du recours à l'enregistrement hors site, y compris à Singapour, pour promouvoir une représentation géographique et linguistique plus large parmi les conférenciers. Les utilisateurs pourront ainsi bénéficier de l'enseignement de conférenciers qui ne sont pas en mesure de se rendre à New York. Des spécialistes singapouriens du droit international ont enregistré des cours magistraux sur des sujets divers. La délégation singapourienne se félicite également des cours de formation dispensés dans le cadre du Programme d'assistance. Les cours régionaux, en particulier, sont importants pour répondre aux intérêts spécifiques des pays de telle ou telle région. La délégation singapourienne attend avec intérêt le prochain cours régional pour l'Asie et le Pacifique et elle encourage la Division de la codification à continuer d'étudier la possibilité de collaborer avec des pays et institutions des diverses régions aux fins des cours de formation.

32. Si la délégation singapourienne se félicite des divers cours et initiatives organisés avec succès dans le cadre du Programme, elle considère que des

améliorations demeurent possibles. Par exemple, dans le cadre des divers séminaires organisés par la Division de la codification dans le cadre du Programme de bourses de perfectionnement en droit international, les grands systèmes juridiques pourraient être mieux représentés et un meilleur équilibre réalisé entre les diverses régions géographiques. La délégation singapourienne engage la Division de la codification à continuer d'inviter des publicistes et autres spécialistes éminents du droit international représentant les différents systèmes et régions du monde et d'enregistrer des cours magistraux.

33. Le Programme d'assistance constitue pour l'Organisation des Nations Unies l'un des meilleurs moyens de promouvoir le droit international, et ce faisant de renforcer la paix et la sécurité internationales et de favoriser des relations amicales et la coopération entre les États. La délégation singapourienne réaffirme son appui à la résolution de l'année précédente (A/RES/71/139), dans laquelle l'Assemblée prie le Secrétaire général de prévoir des ressources pour financer les activités du Programme dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018–2019.

34. **M. Figueredo Corrales** (Paraguay) dit que la Constitution du Paraguay consacre le droit international, dont les principes régissent aussi bien les relations internationales du pays que son régime interne. La délégation paraguayenne appuie donc l'enseignement, l'étude et une diffusion plus large du droit international et se félicite de la reprise, après une interruption d'une décennie, du cours régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Ce cours est essentiel pour promouvoir l'enseignement et la diffusion du droit international dans la région. Il permet à des universitaires et des praticiens du monde entier de donner des cours magistraux sur des sujets très variés à des participants d'origines très diverses, ce qui donne la possibilité à ceux-ci d'améliorer leurs connaissances, de partager des données d'expérience et d'échanger des idées. Les Paraguayens ont participé au cours régional aussi bien en 2016 qu'en 2017. La création d'un réseau de professionnels ayant participé aux cours peut permettre aux intéressés de se tenir informés de l'évolution du droit international dans les divers domaines.

35. La délégation paraguayenne appuie les efforts que fait la Division de la codification pour trouver des lieux susceptibles d'accueillir régulièrement les cours régionaux afin d'en faciliter l'organisation. Dans le même temps, elle estime qu'une certaine souplesse doit être ménagée afin que les cours puissent être organisés ailleurs si un autre État offre de les accueillir. La délégation paraguayenne se félicite que des cours aient été organisés à La Haye durant l'été dans le cadre du Programme de bourses de perfectionnement en droit

international, car ils contribuent considérablement à améliorer la compréhension et à élargir la diffusion du droit international.

36. La délégation paraguayenne continue d'appuyer les efforts que fait la Division de la codification pour mieux faire connaître la Médiathèque de droit international et élaborer des documents pédagogiques. En particulier, elle encourage la distribution des publications de la Division dans toutes les langues officielles de l'Organisation. Elle demande en outre aux États Membres de faire en sorte que les ressources financières nécessaires soient disponibles pour assurer la viabilité du Programme d'assistance dans toutes les régions.

37. **M. Horna** (Pérou) dit que son Gouvernement demeure attaché au droit international, aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et à un ordre international reposant sur l'état de droit. Le droit international place tous les pays, grands ou petits, développés ou en développement, sur un pied d'égalité parce que tous sont égaux devant la loi. La délégation péruvienne appuie le Programme d'assistance, dont l'objectif est de contribuer à la diffusion du droit international dans le monde entier, et elle est consciente qu'il importe de continuer à en renforcer les diverses composantes. Elle se félicite que le cours régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes ait pu avoir lieu au Chili en 2017.

38. En ce qui concerne les activités de la Médiathèque de droit international, de nouvelles formes de diffusion, y compris par le biais des réseaux sociaux, pourraient utilement être envisagées pour toucher les personnes intéressées en plus grand nombre dans les pays en développement; une participation éventuelle des sociétés savantes s'employant à diffuser le droit international dans les diverses régions du monde pourrait aussi être envisagée. La délégation péruvienne se félicite du travail accompli par la Division de la codification pour actualiser ses publications juridiques. Elle demeure convaincue que l'état de droit et le développement sont étroitement liés, comme l'atteste l'objectif 16 des objectifs de développement durable, et que le Programme d'assistance peut jouer un rôle important dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

39. **M^{me} Melikbekyan** (Fédération de Russie) dit que le Programme d'assistance est un outil important de promotion de l'état de droit au niveau international et devrait être élargi et appuyé. Le Programme bénéficie désormais d'un financement stable et prévisible par prélèvement sur le budget ordinaire, ce qui lui permet depuis quelques années d'exécuter toutes ses principales

activités. La délégation russe note avec satisfaction que tous les cours régionaux de droit international se sont tenus en 2017 et que de nouveaux cours magistraux et documents viennent régulièrement enrichir la Médiathèque. La délégation russe remercie le personnel du Bureau des affaires juridiques, en particulier la Division de la codification, sans la contribution duquel il aurait été difficile de maintenir et de développer le Programme d'assistance.

40. **M. Celarie Landaverde** (El Salvador) dit que sa délégation appuie le Programme d'assistance qui, depuis sa création en 1965, a beaucoup contribué à faire mieux connaître le droit international afin de consolider la paix et la sécurité internationales et de promouvoir des relations amicales et la coopération entre les États. Le droit international s'adapte en permanence à l'évolution de l'environnement international. De nouvelles branches du droit international sont apparues, et ce droit a évolué pour tenir compte de l'importance accrue accordée à la protection des droits et libertés fondamentaux de l'individu et des intérêts collectifs de la communauté internationale. Il importe donc de continuer d'exécuter et de renforcer les diverses activités du Programme d'assistance, qui contribue à la formation de praticiens originaires de toutes les régions et représentant tous les systèmes juridiques.

41. À cet égard, la délégation salvadorienne se félicite que le cours régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes se soit tenu en 2017. Vingt-trois étudiants originaires de 17 pays, dont El Salvador, y ont participé. Le Programme de bourses de perfectionnement en droit international est également un élément important du Programme, car il offre des possibilités de formation précieuses à des personnes originaires de pays en développement et est non seulement bénéfique pour les participants mais a également un effet multiplicateur parmi les praticiens et les universitaires de leurs pays d'origine. La distribution des publications juridiques doit se poursuivre, et la Médiathèque être maintenue, car il s'agit d'un outil essentiel de diffusion du droit international, en particulier dans les pays qui n'ont pas de programmes spécialisés en la matière.

42. **M. Thathong** (Thaïlande) dit que l'énorme contribution du Programme d'assistance à une compréhension plus large du droit international depuis plus d'un demi-siècle a contribué à promouvoir l'état de droit, à maintenir la paix et la sécurité internationales et à renforcer les relations amicales entre les États. Les activités du Programme ont permis aux États Membres dont les ressources sont limitées de renforcer leurs capacités et leurs connaissances et ce faisant de participer davantage au développement progressif du droit international. La délégation thaïlandaise se réjouit

de l'accroissement exponentiel de l'utilisation de la Médiathèque depuis cinq ans dans toutes les régions du monde. Elle se félicite par ailleurs que durant l'année écoulée des cours magistraux enregistrés par des juristes asiatiques aient été ajoutés à la Médiathèque, ce qui a accru la diversité de sa documentation.

43. Les cours régionaux de droit international ont réuni des praticiens de divers secteurs et leur ont permis d'élargir leurs réseaux. Les participants à ces cours jouent un rôle crucial dans le renforcement de l'état de droit en transmettant les connaissances qu'ils ont acquises au sein de leurs communautés. La Thaïlande a accueilli plusieurs cours régionaux et est résolue à continuer à le faire. Elle est également prête à étudier la possibilité d'accueillir régulièrement les cours, afin d'en rendre l'organisation plus efficace et moins aléatoire, et elle espère donc que les fonds nécessaires à cette fin pourront être dégagés. Le Programme d'assistance est extrêmement utile mais il ne peut fonctionner efficacement que s'il bénéficie d'un financement régulier et suffisant. La délégation thaïlandaise espère donc que des ressources continueront d'être prévues au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies et que les États Membres continueront de verser des contributions volontaires, financières ou autres, afin d'assurer la pérennité du Programme et sa bonne exécution.

44. **M. Aliyu** (Nigéria) dit que le Programme d'assistance est extrêmement utile s'agissant de faire mieux comprendre les questions juridiques complexes qui se posent dans un monde de plus en plus interconnecté. La délégation nigériane se félicite des ressources prévues pour le Programme dans le budget de l'exercice biennal 2018-2019 et espère qu'elles seront suffisantes pour lui permettre de réaliser ses objectifs. Elle se réjouit que les crédits prévus dans le budget-programme de l'exercice en cours aient permis d'organiser les cours régionaux de droit international pour l'Afrique, pour l'Amérique latine et les Caraïbes et pour la région Asie-Pacifique.

45. La délégation nigériane salue les efforts faits par le Bureau des affaires juridiques, en particulier la Division de la codification, pour promouvoir le droit international par le biais du Programme d'assistance. Elle note toutefois avec préoccupation que la Division n'a pu faire paraître certaines publications juridiques depuis l'arrêt de son programme de publication assistée par ordinateur en 2014 et espère que les ressources nécessaires lui seront allouées pour qu'elle puisse reprendre ces activités. À cet égard, la délégation nigériane se réjouit qu'en 2017 la Division ait entrepris un projet pilote, qui vise à lui permettre de le faire.

46. **M. Taye** (Éthiopie), après avoir rendu hommage à M^{me} Virginia Morris pour son dévouement et l'énergie considérable qu'elle a déployée au service du Programme d'assistance, dit que sa délégation se félicite des efforts faits pour assurer la viabilité du Programme au bénéfice des pays en développement et est reconnaissante à la Division de la codification d'avoir organisé les cours régionaux de droit international, maintenu la Médiathèque et mené à bien la publication de l'édition anglaise du *Manuel de droit international*. Un ordre international reposant sur des règles ouvre la voie à un renforcement de la paix, de la sécurité et de la coopération internationales. La sophistication des relations internationales contemporaines appelle une compréhension également sophistiquée des règles, coutumes et pratiques complexes qui régissent ces relations. Il est donc crucial que les États, en particulier les pays en développement, disposent d'experts et de praticiens qualifiés rompus au droit international. Le Programme d'assistance joue un rôle clef à cet égard.

47. Le cours régional pour l'Afrique offre à des fonctionnaires et des professeurs de droit international la possibilité d'élargir leurs connaissances de ce droit en créant une plateforme d'échanges. Il permet aussi aux participants de se tenir informés des problèmes contemporains et des questions complexes se posant dans ce domaine. Le Gouvernement éthiopien accueille avec succès depuis sept ans le cours régional pour l'Afrique en collaboration avec le Secrétariat, et il est résolu à continuer à le faire. L'Éthiopie demande à tous les États Membres d'appuyer le Programme d'assistance pour en assurer la pérennité.

48. **M^{me} Beckles** (Trinité-et-Tobago) dit que sa délégation est consciente de l'importante contribution du Programme d'assistance au renforcement de la paix et de la sécurité internationales et à la promotion de relations amicales entre les États, et elle demeure résolue à continuer de l'appuyer et d'œuvrer à l'exécution intégrale de toutes ses activités. Elle note avec satisfaction que nombre de ces activités ont été exécutées en 2017, y compris les trois cours régionaux. Elle se félicite que la boursière des Philippines ait achevé avec succès en cours d'année son stage au titre de la Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe mais elle relève qu'actuellement la Dotation ne dispose pas des fonds nécessaires pour octroyer une bourse ordinaire en 2018.

49. La délégation de Trinité-et-Tobago salue les efforts faits par la Division de la codification pour reprendre ses activités de publication assistée par ordinateur et se félicite qu'elle ait achevé l'élaboration de l'édition anglaise du *Manuel de droit international*. Elle est consciente que la publication du *Manuel* dans

les autres langues officielles ne pourra se faire qu'au moyen de contributions volontaires et elle demande aux États qui sont en mesure de le faire de contribuer à cette noble cause et de verser des contributions volontaires pour financer l'ensemble du Programme d'assistance afin d'en assurer la pérennité.

50. **M. Kabir** (Bangladesh) dit que le Programme d'assistance est un catalyseur du renforcement de la capacité des pays en développement de réaliser les objectifs et les cibles prévus par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans le domaine du droit international. Le Programme de bourses de perfectionnement en droit international porte sur toute une série de sujets utiles et actuels; la délégation bangladaise exhorte toutefois le Secrétariat à continuer de revoir la teneur des cours pour faire en sorte que les participants soient tenus informés de l'évolution du droit international. Il serait utile que dans ses rapports suivants le Secrétaire général fournisse des informations sur ce que les participants pensent du Programme et sur leurs éventuelles suggestions à cet égard. La délégation bangladaise estime que des ressortissants des pays les moins avancés devraient bénéficier d'une priorité dans l'accès au Programme.

51. Le Bangladesh se réjouit de participer au prochain cours régional de droit international à Bangkok et remercie la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique de l'important appui en nature qu'elle fournit à cette fin. Il serait souhaitable que davantage de femmes, notamment des fonctionnaires, participent au cours. La proposition du Secrétariat de trouver des lieux pouvant accueillir régulièrement les cours régionaux est opportune, mais le Bangladesh serait néanmoins prêt à envisager d'accueillir le cours régional pour l'Asie et le Pacifique dans les années à venir.

52. La Médiathèque se révèle une ressource précieuse. La délégation bangladaise recommande vigoureusement de recourir aux équipes de pays des Nations Unies, en particulier aux bureaux de l'information, pour diffuser des renseignements sur la Médiathèque auprès de publics ciblés dans les pays en développement. Elle se félicite de l'idée d'enregistrer des podcasts pour surmonter les difficultés techniques d'accès à la Médiathèque. La pénurie d'ordinateurs et de services d'Internet à haut débit n'est peut-être toutefois pas le seul obstacle à l'utilisation de la Médiathèque. Une enquête structurée mais peu coûteuse pourrait contribuer à déterminer si le contenu de la Médiathèque répond suffisamment aux besoins des utilisateurs des pays relativement peu développés.

53. La délégation bangladaise se félicite que la Division de la codification reprenne ses activités de publication assistée par ordinateur et appuiera l'inscription des crédits nécessaires à cette fin au budget-programme de l'exercice 2018–2019. Elle considère de manière générale que la proposition budgétaire du Secrétaire général concernant le Programme d'assistance pour l'exercice biennal suivant est pragmatique. Le Bangladesh remercie les États Membres de leurs contributions volontaires au Programme d'assistance, y compris la Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe, et il a lui-même l'intention de verser une modeste contribution.

54. **M. Luna** (Brésil) dit que le Programme d'assistance consacre l'idée que la paix peut être assurée par le droit. Les bourses et cours du Programme ont contribué à éduquer des générations successives de juristes depuis plus de cinq décennies. Ayant lui-même été en 2017 boursier du Programme de bourses de perfectionnement en droit international, le représentant du Brésil dit qu'il peut attester personnellement de la qualité et du professionnalisme du travail accompli à cet égard par la Division de la codification. La délégation brésilienne relève avec satisfaction que les trois cours régionaux ont pu se tenir en 2017 et elle remercie les pays d'accueil et le Secrétariat de les avoir organisés. Il faut se féliciter que des crédits aient pu être prévus pour les trois cours régionaux au budget ordinaire de l'exercice biennal en cours. Ces cours font l'objet d'une demande accrue, et il est donc crucial qu'ils soient financés de la même manière lors des exercices biennaux suivants. La délégation brésilienne se félicite également que le Secrétariat poursuive ses efforts pour solliciter des contributions volontaires pour les cours régionaux; il importe de veiller à ce que ces contributions soient utilisées pour octroyer des bourses en sus de celles financées par le budget ordinaire afin de répondre à une demande en croissance constante.

55. La délégation brésilienne se félicite également de l'action menée pour améliorer l'accès à la Médiathèque dans les régions où les connexions Internet à haut débit sont limitées et pour renforcer la diversité géographique et linguistique parmi les conférenciers. Elle souligne toutefois que les copies papier demeurent précieuses pour les personnes qui n'ont pas les moyens de se connecter à Internet, et les ressources nécessaires devraient donc être prévues pour permettre à la Division de la codification de reprendre ses activités de publication assistée par ordinateur. De fait, il faut dégager les ressources nécessaires pour toutes les activités du Programme d'assistance, comme cela a été fait pour les cours régionaux.

56. **M. Gorostegui** (Chili) dit que sa délégation est convaincue que la promotion du droit international sert toutes les sociétés, et elle salue donc les activités menées par la Division de la codification dans le cadre du Programme d'assistance. La formation de jeunes juristes au droit international et la constitution de réseaux de praticiens dans ce domaine peuvent avoir un impact positif sur les relations interétatiques. Le Gouvernement chilien a eu l'honneur d'accueillir le cours régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes en 2017 et il réaffirme qu'il est prêt à accueillir de nouveau ce cours en 2018 au siège de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, à Santiago. Il demeure attaché au droit international, estimant qu'il doit guider ses relations avec les autres États et la communauté internationale dans le cadre de son développement et pour assurer la paix et la sécurité internationales.

57. **M. Tupouniua** (Tonga) dit que la diffusion du droit international aide considérablement les petits États insulaires en développement comme Tonga à participer de manière effective aux activités juridiques internationales; elle est également cruciale pour la promotion de l'état de droit aux niveaux national et international et pour l'instauration de relations amicales et d'une coopération entre les États. Le Programme d'assistance joue un rôle essentiel à cet égard. Il a aidé des praticiens de Tonga à acquérir des connaissances fondamentales en droit international et est le principal outil de formation des juristes du pays, en particulier ceux qui sont au service de l'État, en leur permettant de mieux comprendre et appliquer le droit international et d'agir conformément à celui-ci. Tonga a tiré un profit énorme de la formation dispensée dans le cadre des cours régionaux et des outils pédagogiques qu'offre la Médiathèque. Les cours régionaux constituent pour les juristes du pays une plateforme leur permettant de communiquer avec des participants d'autres pays et d'établir de bonnes relations avec ceux-ci, ce qui favorise la coopération actuelle et future. Le représentant de Tonga se félicite de la diversité des sujets traités dans le cadre des cours régionaux, mais il souhaiterait, en tant que représentant d'un petit État insulaire en développement, que le sujet « Droit international et développement durable » soit inscrit au programme des prochains cours.

58. La délégation de Tonga se félicite des ressources qu'il est prévu d'allouer au Programme dans le cadre du budget ordinaire de l'exercice biennal 2018-2019 et des contributions volontaires versées par plusieurs pays pour permettre au Bureau des affaires juridiques de poursuivre son excellent travail. Elle sait gré à l'Italie du partenariat qu'elle a établi avec Tonga pour renforcer

les capacités du pays et qui a permis à trois jeunes experts, un juriste, un économiste et un spécialiste de l'environnement, de passer une année à New York en tant que conseillers auprès de la Mission permanente de Tonga et ainsi de parfaire leur connaissance du droit international et de la diplomatie dans le cadre d'une formation universitaire et grâce à l'expérience concrète acquise à l'Organisation des Nations Unies. La délégation de Tonga souhaite également rendre hommage à la contribution apportée à cette initiative par l'Union internationale pour la conservation de la nature. Elle attend avec impatience la confirmation de l'allocation de ressources budgétaires suffisantes au Programme d'assistance, afin que l'Organisation des Nations Unies puisse continuer d'aider les pays en développement à étudier et diffuser le droit international, ce qui est essentiel pour la réalisation de tous les objectifs qu'incarne l'Organisation.

59. **M^{me} Pucarinho** (Portugal) dit que depuis 52 ans le Programme d'assistance joue un rôle clef dans l'enseignement, l'étude, la diffusion et une compréhension plus large du droit international en tant qu'instrument bien établi de renforcement de la paix et de la sécurité internationales et de la promotion de relations amicales et de la coopération entre les États. Ce rôle est aussi crucial aujourd'hui qu'il l'était en 1965. À l'époque de la mondialisation, où il est plus que jamais nécessaire de connaître le droit international, la demande croissante de formation dans ce domaine est un bon signe. La délégation portugaise sait gré au Programme de bourses de perfectionnement en droit international de fournir un enseignement complet et de qualité, dispensé par d'éminents professeurs et praticiens, sur un large éventail de sujets de droit international. Elle rend également hommage au travail accompli par le Bureau des affaires juridiques dans le domaine de la recherche et s'agissant de réunir des documents juridiques, d'en faciliter l'accès aux chercheurs par des moyens électroniques et d'organiser les cours régionaux de droit international.

60. La Médiathèque dispense une formation en ligne de qualité dans le monde entier à relativement peu de frais et est un outil important d'étude et de diffusion du droit international. La délégation portugaise est consciente que dans certains pays en développement les usagers n'ont qu'un accès limité à Internet et elle se félicite donc des efforts faits par le Secrétariat pour trouver d'autres moyens de mise à disposition des ressources de la Médiathèque. Elle se félicite également du projet pilote visant à permettre à la Division de la codification de reprendre ses activités de publication assistée par ordinateur. Certaines mesures peuvent toutefois être prises pour renforcer le Programme

d'assistance et faire en sorte qu'il réponde aux besoins de ses bénéficiaires, en particulier d'un point de vue linguistique. En tant que membre du Comité consultatif, le Portugal réaffirme qu'il est résolu à continuer d'œuvrer en faveur d'un monde plus juste et plus pacifique par la promotion et la diffusion du droit international.

61. **M. Korneliou** (Chypre), rendant hommage à M^{me} Virginia Morris pour les services qu'elle a pendant longtemps rendus au Programme d'assistance, dit que sa délégation soutient vigoureusement le Programme depuis sa création et considère qu'il continue à contribuer efficacement à l'état de droit par la formation au droit international et la diffusion de connaissances et documents juridiques, servant ainsi les objectifs de l'Organisation des Nations Unies. C'est essentiellement parce qu'ils ont été financés par le budget ordinaire que les cours régionaux et le maintien et l'enrichissement de la Médiathèque, qui propose une pléthore d'informations sans frais et dans plusieurs langues, ont pu se poursuivre. La Médiathèque est une ressource importante pour la communauté des juristes comme pour les étudiants et les historiens.

62. La délégation chypriote salue les efforts faits par la Division de la codification pour trouver des lieux susceptibles d'accueillir régulièrement les cours régionaux, qui pourront ainsi être organisés de manière plus économique, et pour reprendre ses activités de publication assistée par ordinateur. Elle note que la Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer continue de contribuer à améliorer la connaissance et l'application de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et à mieux faire connaître les activités de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer. Elle encourage la Division de la codification à continuer de s'efforcer d'obtenir des contributions volontaires pour compléter les ressources du budget-programme afin de continuer à exécuter toutes les activités du Programme.

63. **M^{me} Pierce** (États-Unis d'Amérique) dit que le Programme d'assistance continue d'apporter une contribution indispensable à l'éducation d'étudiants en droit international et de praticiens, y compris des membres de la Sixième Commission, et mérite donc d'être vigoureusement appuyé en permanence. En tant que membre du Comité consultatif, la délégation des États-Unis a été impressionnée par le nombre de candidats au Programme de bourses de perfectionnement en droit international et aux cours régionaux et elle sait gré au Programme d'assistance d'octroyer autant de bourses que possible dans la limite des ressources disponibles. Elle tient également à remercier les pays et organisations qui ont apporté des

contributions financières et en nature pour que les cours puissent être organisés. La délégation des États-Unis se félicite également des efforts faits par le Programme pour desservir les praticiens et les étudiants en droit international qui ne sont pas en mesure de participer aux cours, en particulier au moyen de la Médiathèque. Elle prend note du travail accompli pour traduire les cours magistraux offerts dans le cadre de celle-ci et pour promouvoir une plus large diversité géographique et linguistique parmi les conférenciers. Elle prend également note des efforts faits pour que les cours magistraux soient disponibles sous forme de podcasts, ce qui contribuera considérablement à améliorer l'accès à ces cours dans les pays en développement.

64. Le Programme d'assistance est un outil important de renforcement de l'état de droit. En favorisant une solide connaissance du droit international, il permet à de nouvelles générations de juristes, de juges et de diplomates d'acquérir une connaissance approfondie des instruments complexes qui régissent les nombreux aspects d'un monde interconnecté. La délégation des États-Unis se félicite de la créativité dont la Division de la codification a fait preuve pour maintenir d'importants programmes bien que les ressources soient limitées et elle l'encourage à poursuivre ses efforts louables pour obtenir des contributions volontaires afin de compléter les ressources du budget-programme. Il est incontestable que les activités du Programme sont utiles et méritent d'être appuyées.

65. **M^{me} Hnynn** (Myanmar) dit que le Programme d'assistance a contribué à faire mieux connaître le droit international comme instrument de renforcement de la paix et de la sécurité internationales et de promotion des relations amicales et de la coopération entre les États. Une plus large compréhension du droit international est importante pour renforcer l'état de droit aux niveaux national et international et pour prévenir les conflits. Il est donc essentiel de continuer d'investir dans le Programme. À la session précédente, la délégation du Myanmar s'est jointe à d'autres pour demander que le Programme d'assistance soit financé par le budget ordinaire. Elle continue de considérer que les seules contributions volontaires ne sont pas une source de financement viable et se félicite que des ressources soient prévues pour le Programme dans le cadre du budget ordinaire de l'exercice biennal 2018–2019.

66. Les cours et les autres activités de formation du Programme d'assistance posent les fondements de la connaissance du droit et aident les jeunes à prendre conscience de l'importance du droit international, ce qui contribuera à renforcer l'état de droit. En tant qu'elle représente un pays en voie de transition démocratique et une jeune démocratie qui se veut largement tributaire de

l'état de droit pour promouvoir la paix, la stabilité, la démocratie et le développement économique de sa population, la représentante du Myanmar espère que dans les années à venir les ressortissants de son pays se verront accorder la priorité dans la formation dispensée dans le cadre du Programme d'assistance.

67. La délégation du Myanmar se félicite que le Programme de bourses de perfectionnement en droit international et les cours régionaux aient été couronnés de succès en 2017 et remercie les divers pays d'accueil et les pays ayant versé des contributions volontaires pour que les cours puissent se tenir. De par leur caractère interactif, les cours régionaux contribuent aux échanges d'idées et de données d'expérience et à la promotion d'une meilleure compréhension des questions juridiques ainsi qu'à la coopération en la matière. La Médiathèque est un outil essentiel qui permet à des juristes du monde entier d'avoir accès à peu de frais via Internet à une formation de qualité. Elle est utile non seulement pour les juristes mais aussi pour les diplomates et autres agents de l'État souhaitant améliorer leur connaissance du droit international. La délégation du Myanmar se félicite de la publication de l'édition anglaise du *Manuel de droit international*, qui peut être téléchargée gratuitement sur le site web de la Médiathèque, et salue les efforts faits par la Division de la codification pour distribuer le *Manuel* et d'autres publications juridiques aux établissements universitaires et établissements publics de formation dans les pays en développement.

68. Enfin, la représentante du Myanmar note qu'avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies et en coopération avec plusieurs autres pays, le Gouvernement du Myanmar a organisé des séminaires et des ateliers à l'intention de juristes au niveau national. En avril 2017, en collaboration avec le Gouvernement de Singapour, il a organisé un atelier sur la négociation des traités internationaux. D'autres ateliers de droit international ont également été organisés.

69. **M. Atlassi** (Maroc), se félicitant de la tenue du cours régional pour l'Afrique à Addis Abeba en 2017, dit que les cours régionaux revêtent une importance particulière s'agissant de mieux faire connaître et de diffuser le droit international et de promouvoir l'état de droit, de renforcer la paix et la sécurité internationales, de favoriser des relations amicales et de renforcer les capacités, en particulier dans les pays en développement. Pour que les cours régionaux puissent continuer à se tenir, il faut que le Programme d'assistance continue d'être financé par le budget ordinaire. La délégation marocaine remercie les pays qui ont versé des contributions volontaires aux fins des cours régionaux. Elle se félicite en outre des activités menées dans le cadre de la Médiathèque, laquelle

permet à des diplomates, des étudiants et des chercheurs d'avoir accès à des instruments juridiques et à d'autres documents via Internet. Elle encourage la Division de la codification et la Division des affaires maritimes et du droit de la mer à poursuivre leurs efforts pour renforcer le Programme d'assistance dans leurs domaines de compétence respectifs. La délégation marocaine rend hommage à M^{me} Virginia Morris pour son engagement exemplaire en faveur du Programme. Le Maroc continue d'appuyer celui-ci et demeure prêt à contribuer à son succès, y compris dans le cadre de la coopération triangulaire.

70. **M^{me} Fierro Obregón** (Mexique) dit que son Gouvernement est conscient de l'importance considérable du Programme d'assistance et a versé une contribution volontaire pour l'appuyer. Il estime néanmoins qu'il est crucial que le Programme continue d'être financé dans le cadre du budget ordinaire. La représentante du Mexique se réjouit de pouvoir annoncer que le Ministère mexicain des affaires étrangères a accueilli un atelier de droit international, le vingt-quatrième qu'il organise. Le Gouvernement mexicain vise, dans le cadre de ces ateliers annuels, à promouvoir une meilleure compréhension du droit international, essentielle pour renforcer la paix et la sécurité internationales et promouvoir des relations amicales et la coopération entre les États. La délégation mexicaine salue le travail accompli par le Bureau des affaires juridiques pour assurer la pérennité du Programme d'assistance et se félicite que le cours régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes ait pu se tenir au Chili en 2017.

71. **M. Hitti** (Liban) dit qu'un grand nombre de juristes, de diplomates, d'étudiants et de praticiens, en particulier de pays en développement, ont tiré profit du Programme d'assistance. Les nombreuses candidatures présentées en 2017 pour participer aux cours régionaux attestent la qualité du Programme. La délégation libanaise rend hommage à la Division de la codification pour le travail qu'elle effectue pour exécuter le Programme et collaborer avec le Comité consultatif, dont le Liban est membre. Elle appuie les propositions présentées dans le rapport du Secrétaire général (A/72/517) pour que le Programme de bourses de perfectionnement en droit international, les cours régionaux et la Médiathèque soient financés dans le cadre du budget ordinaire de l'exercice 2018-2019. Elle appuie également l'initiative podcast, qui vise à améliorer l'accès aux documents pédagogiques de la Médiathèque des usagers des pays en développement où les connexions à Internet sont limitées. La délégation libanaise se félicite également de la publication de l'édition anglaise du *Manuel de droit international* et attend avec impatience la parution de

l'édition française de cette publication, dont elle espère qu'elle sera également traduite dans d'autres langues. Des contributions volontaires et une collaboration avec d'autres partenaires, notamment des établissements universitaires, seront nécessaires à cette fin ainsi que pour appuyer les activités du Programme en général.

72. **M. Ahmed** (Iraq) dit que sa délégation appuie les activités organisées par la Division de la codification, qui ont contribué à promouvoir le respect du droit international et l'état de droit au niveau national. Les cours régionaux, auxquels des juristes iraqiens participent activement, sont l'occasion d'échanger des idées et des données d'expérience et contribuent à promouvoir la coopération en matière juridique. La délégation iraquienne sait gré aux États Membres qui ont versé des contributions à cette fin.

La séance est levée à 12 h 45.